

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR



VILLE DE SOLLIES PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 21 octobre 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
<p><b>Date de la convocation</b> 14 octobre 2021</p> <p><b>Date d'affichage</b> 14 octobre 2021</p> <p><b>Délibération n°</b> 2021-58</p> <p><b>Objet de la délibération</b> <i>Direction de l'urbanisme - Nomination des voies de l'écoquartier</i></p> <p>Vote pour à la majorité</p> <p><b>POUR : 31</b> <b>CONTRE : 2</b> (ROYET Pierre, MARINONI Audrey) <b>ABSTENTION : 0</b></p>		

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un octobre deux mille vingt et un, à dix-huit heures et trente-deux minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

**Etaient présents :**

GARRON André, COQUAULT Jean-Pierre, RAVINAL Danièle, DUPONT Thierry, GOTTA-SMADJA Marie-Aurore, LAURERI Philippe, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, DELGADO Alexandra, LE TALLEC Jean-Claude, BARNAY Patrice, BERTRAND Huguette, SCHMITTE Laurent, PONROY Nathalie, BESSET Monique, LARCHE Laurence, TREQUATTRINI Pascale, CHARRETON Paule-Sandrine, ATIAS Jessica, CHAUCHE Dalel, BLANC Benjamin, LEVEQUE Mickaël, CROCE Marc-Edouard, VAZ Hugo, ORTIS Elsa, VINCENTS Christiane, LAGIER Laure, ROYET Pierre.

**Procurations :**

NAAL Jean-Michel donne procuration à COQUAULT Jean-Pierre, BELTRA Sandrine donne procuration à BERTRAND Huguette, GANDIN Frédéric donne procuration à GOTTA-SMADJA Marie-Aurore, BOLLA Alain donne procuration à VINCENTS Christiane, MARINONI Audrey donne procuration à ROYET Pierre.

**Absents :**

Aucun.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Huguette BERTRAND** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le maire rappelle que la commune de Sollies-Pont a mis en place la numérotation et la désignation de toutes les voies publiques ou privées de son territoire. En effet, la précision sur l'adressage a une grande importance pour le repérage des propriétés dans l'espace communal, notamment pour les services de secours (SDIS, SAMU...).

L'aménagement de l'écoquartier a donné lieu à la création de plusieurs voies qu'il convient de dénommer. Il est proposé les dénominations suivantes (cf. plan joint) :

- 1- Square de la MANOYÈRE,
- 2- Allée Paul CÉZANNE,
- 3- Rue COLETTE,
- 4- Allée Gaston de SAPORTA,
- 5- PLACE Palamède FORBIN,
- 6- Allée Théodore MONOD,

- 7- Rue Françoise DOLTO,
- 8- Rue Marguerite YOURCENAR,
- 9- Rue Camille CLAUDEL,
- 10- Allée Vincent SCOTTO,
- 11- Rue René CHAR,
- 12- Rue Simone VEIL,
- 13- Rue Nelson MANDELA,
- 14- Promenade des SOLLIÈS.

\*\*\*\*\*

VU le code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de dénommer les voies desservant l'écoquartier des allées du château ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à la majorité des membres présents et de ses représentants**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer et :

- **APPROUVE** les nominations des différentes voies de la façon suivante (cf. plan joint):

- 1- Square de la MANOYÈRE
- 2- Allée Paul CÉZANNE,
- 3- Rue COLETTE,
- 4- Allée Gaston de SAPORTA,
- 5- PLACE Palamède FORBIN,
- 6- Allée Théodore MONOD,
- 7- Rue Françoise DOLTO,
- 8- Rue Marguerite YOURCENAR,
- 9- Rue Camille CLAUDEL,
- 10- Allée Vincent SCOTTO,
- 11- Rue René CHAR,
- 12- Rue Simone VEIL,
- 13- Rue Nelson MANDELA,
- 14- Promenade des SOLLIÈS ;

- **PRECISE** qu'une numérotation métrique sera établie pour les futures constructions ;

- **CHARGE** monsieur le maire d'effectuer les formalités administratives.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.



Docteur André GARRON  
Maire

